

C'est quoi FO?

Des principes:

Le 23 mars 2012, la confédération FO rappelle qu'elle ne donnera aucune consigne de vote, directe ou indirecte, à l'occasion des élections présidentielles et législatives. Pour autant, Force Ouvrière ne taira pas ses revendications.

Face à la crise persistante du capitalisme, face à des traités européens d'essence totalitaire portant atteinte à la République et à la démocratie, face à un risque d'accentuation des politiques d'austérité, le

Comité Confédéral National (composé des responsables des fédérations et des unions départementales FO) mandate la Commission exécutive et le Bureau confédéral pour les semaines et mois à venir, non seulement pour défendre les positions et revendications de la cgt FORCE OUVRIERE mais aussi pour mettre en œuvre toute réponse nécessaire, y compris par la grève interprofessionnelle, afin de contrer l'austérité et la remise en cause des droits sociaux et des salariés.

Quelles sont ses revendications?

au niveau de la confédération (qui rassemble salariés du secteur privé et du public)

- ❑ l'austérité est inacceptable, FO combat cette "dictature" de la dette qui sacrifie les dépenses les plus essentielles. FO s'oppose au projet de "règle d'or" prévu par le TSCG (traité de stabilité, coordination et gouvernance).

FO exige

- ❑ exige une hausse de la valeur du point d'indice (5% dès 2012) et par 44 points supplémentaires pour tous afin de rattraper la perte de 10% du pouvoir d'achat enregistrée depuis 2000 dans la fonction publique
- ❑ l'arrêt du gel des rémunérations
- ❑ un minimum de rémunération à 120% du SMIC soit actuellement à 1670 euros net/mois
- ❑ l'indexation de l'évolution des retraites sur l'évolution des salaires
- ❑ l'abrogation de la loi relative à la mobilité portant atteinte à la garantie d'emploi des fonctionnaires
- ❑ l'abrogation de la loi Fillon/Woerth du 9 novembre 2010, aggravée par les mesures de décembre 2011. FO réaffirme son opposition à toute réforme systémique des retraites (régimes par points, compte notionnels) ¹

au niveau du syndicat national FO DGFIP (extraits du communiqué du conseil syndical du 15 mars)

"F.O.-DGFIP exige l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, des réorganisations et restructurations de services et le maintien de toutes les missions.

Le Conseil Syndical réaffirme son attachement à la progressivité de l'impôt sur le revenu, garante d'une plus grande justice fiscale, et marque son opposition à toute tentative tendant à la remettre en cause et à externaliser la mission (fusion IR- CSG, retenue à la source).

Alors que la bascule de la comptabilité générale de l'État, faite sans concertation et dans la précipitation, est un désastre à la fois technique et humain pour les services et les postes comptables, il demande au Directeur Général de prendre ses responsabilités et de décider d'un moratoire tant que le progiciel «CHORUS-Compta » n'est pas opérationnel.

¹ Ces revendications ont été établies lors du CCN de Force Ouvrière du 23 mars 2012. Cette résolution a été votée à l'unanimité. Daniel Jacquier représentait l'union départementale de Savoie, Laurent Aubursin la fédération des finances et Anne Balthazar la fédération des fonctionnaires

Pour ajouter à toutes ces difficultés, la DGFIP n'a rien trouvé de mieux que de baisser de manière drastique les budgets de fonctionnement locaux, sacrifiant ainsi les agents et les missions au nom de la rigueur. La Direction Générale porte ainsi une lourde responsabilité dans l'avenir de la DGFIP et de ses propres agents.

Le plan de qualification ministériel pour 2012-2014 prévoit une diminution significative du volume des promotions. Concernant l'accès au 8ème échelon de la catégorie C, F.O.-DGFIP revendique un avancement dans l'échelon dès que les conditions statutaires sont remplies sans contingentement.

F.O.-DGFIP condamne l'instauration d'un jour de carence pour les fonctionnaires et la proratisation des jours ARTT en fonction des arrêts maladie.

Les personnels de la DGFIP ont de plus en plus le sentiment que leurs préoccupations quotidiennes sont ignorées, d'être méprisés et utilisés comme boucs émissaires. Toutes ces restructurations et réorganisations, toutes ces menaces latentes créent des tensions dans les services et plongent les collègues dans le désarroi.

Le Conseil Syndical de F.O.-DGFIP interpelle solennellement le Directeur Général sur le caractère potentiellement explosif de la situation : continuer à ignorer les difficultés des agents et des services relève de l'autisme. Le Conseil Syndical appelle tous les agents des Finances Publiques à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant de FORCE OUVRIÈRE pour porter ensemble et faire aboutir leurs légitimes revendications."

Des infos

Indice brut et indice nouveau majoré (INM)

L'administration, dans certains documents, indique un indice brut correspondant à un grade et à un échelon.

Cet indice brut n'a rien à voir avec l'indice nouveau majoré qui figure sur votre bulletin de paie.

A chaque indice brut (indice classement) correspond un indice nouveau majoré (indice traitement)

Les deux indices ont une fonction totalement différente :

- **l'indice brut** sert à classer les fonctionnaires dans les différents statuts (catégories C, B et A) et à les comparer entre eux en suivant la grille des classifications des corps de fonctionnaires créée par le décret N°48-1108 du 10 juillet 1948. Il sert donc uniquement à savoir où on se trouve dans l'échelle hiérarchique de la fonction publique.

- **l'indice nouveau majoré** sert, lui, à calculer le salaire brut du fonctionnaire : on multiplie la valeur brute du point d'indice par l'indice majoré et on divise par 12 pour avoir le salaire brut mensuel. Valeur actuelle du point d'indice majoré = 4,6303 euros par mois.

2013: mise en place de l'entretien professionnel

2012, pourrait être la dernière année de notation et de l'entretien d'évaluation. Un décret de 2007 repris par le décret du 28 juillet 2010 crée l'entretien professionnel qui se substituera à la notation et à l'évaluation mises en place en 2002.

Toute référence à la note chiffrée va disparaître.

Cet entretien professionnel, comme à France Télécom, peut être un instrument redoutable aux mains des directeurs et chefs de service pour individualiser encore plus les rapports entre agents et accentuer la pression sur eux.

L'agent devra réaliser les objectifs prioritaires parmi la masse des tâches à accomplir. Bien entendu, il ne s'agira pas de tirer le bilan des difficultés rencontrées du fait du manque de temps, de la diminution des effectifs.

Si la note est supprimée, il y aura affaiblissement du rôle et des compétences des CAP. Il y aura une volonté de la part de l'administration à vouloir contractualiser avec l'agent la définition des objectifs de l'année et l'appréciation des résultats. Les tableaux d'avancement pourraient être établis en fonction justement de cette appréciation littérale d'où l'arbitraire.

73 **FO** DGFIP
la force syndicale

Bulletin d'adhésion

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le

(signature)

* 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu